

Heures d'ouverture

Avant les classes : 6 h 30 à 8 h 40

Dîner: 12 h 15 à 13 h 15

Après les classes : 15 h 50 à 18 h

Journées pédagogiques : 7 h à 17 h 30

Arrivées/départs

À l'arrivée, les parents doivent accompagner leurs enfants à la porte, appuyer sur la sonnette et dire au revoir à leurs enfants à la porte. Au départ, les parents doivent également sortir de leur véhicule, se rendre à la porte et indiquer quels enfants doivent quitter. Nous vous prions de demeurer visibles et à proximité de manière que vos enfants puissent facilement vous repérer à leur sortie.

Le personnel s'occupera de noter leur arrivée et leur départ.

Nous vous prions de vous abstenir d'utiliser votre téléphone cellulaire lorsque vous déposez ou récupérez vos enfants, car les enfants ont besoin de toute votre attention durant ces importantes périodes de transition.

Fermetures d'urgence

Si l'école annonce une fermeture, le service de garde pourrait aussi être fermé. Les avis seront publiés sur le site Web et la page Facebook de la commission scolaire, ainsi qu'à la radio.

Service de transport scolaire

Un service de transport scolaire est offert aux élèves qui fréquentent le service de garde cinq journées complètes par semaine (matin et après-midi). Pour les autres élèves, l'horaire de transport scolaire doit être préétabli pour toute l'année scolaire.



RENSEIGNEMENTS SUR LE SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE MCCAIG

📍 **ÉCOLE PRIMAIRE MCCAIG**
Tina Miscio, directrice
Natalie Korb, directrice adjointe
501, rue Northcote, Rosemère (Québec) J7A 1Y1

📞 **Natalie De Ponte, technicienne en service
de garde**
T. 450 621-6111, poste 6116
ndeponte@swlauriersb.qc.ca



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Païement

Les paiements pour le service de garde doivent être faits aux dates indiquées sur le calendrier fourni avec le formulaire d'inscription. Les paiements doivent être effectués **au plus tard durant la dernière semaine du mois et peuvent être faits en ligne, par carte de crédit/débit ou en argent comptant auprès de la technicienne ou du technicien en service de garde.**

Si le paiement du mois précédent n'est pas reçu en totalité, les parents devront régler le compte en souffrance avant que les enfants puissent retourner au service de garde. Les parents ayant des soldes impayés ne pourront pas inscrire leurs enfants aux activités des journées pédagogiques ou au service garde l'année suivante.

Des reçus fiscaux seront délivrés au cours du mois de février au parent qui effectue le paiement.

Frais de retard : 1,00 \$ par minute, et le parent devra signer un formulaire confirmant leur retard.



Usagères régulières ou usagers réguliers du service de garde

Les usagères régulières ou usagers réguliers du service de garde fréquentent le service de garde au moins un jour par semaine, et ce, pendant deux périodes par jour. Les frais pour une usagère régulière ou un usager régulier sont de 10,00 \$ par jour, par enfant. La personne qui effectue le paiement doit payer les frais pour le nombre de jours auxquels ses enfants sont inscrits. Il n'y a pas de remboursement pour les jours d'absence (cela comprend les vacances).

- Utilisation régulière 5 jours – aucuns frais de surveillance pour la période du dîner.
- Utilisation régulière 4 jours – 20 % des frais de surveillance pour la période du dîner.
- Utilisation régulière 3 jours – 40 % des frais de surveillance pour la période du dîner.
- Utilisation régulière 2 jours – 60 % des frais de surveillance pour la période du dîner.
- Utilisation régulière 1 jour – 80 % des frais de surveillance pour la période du dîner.

Présences

Les éducatrices et éducateurs du service de garde prendront les présences chaque jour. S'il y a des changements à l'horaire de fréquentation du service de garde prévu, les parents doivent aviser la technicienne ou le technicien en service de garde par courriel. Les notes dans l'agenda ne sont pas acceptables, car nous n'avons pas accès à l'agenda des élèves. **Changer des journées pour reprendre des journées d'absence au service de garde n'est pas permis.** (Le service de garde et l'école sont deux entités distinctes.)

Toutes modifications (annulation ou ajout de journées) à l'horaire hebdomadaire nécessitent un préavis écrit de deux semaines.

L'horaire ne peut être modifié que deux fois par année.

Usagères non régulières ou usagers non réguliers du service de garde

Une usagère non régulière ou un usager non régulier inscrit fréquente le service de garde occasionnellement. Les frais pour ce type de service sont de 14,00 \$ par jour, que ce soit pour la période du matin ou de l'après-midi, ou les deux. La demande doit être transmise par courriel à la technicienne ou au technicien en service de garde au moins 48 heures avant la date demandée. Il est à noter que **nous pouvons refuser l'accès au service de garde à usagère non régulière ou un usager non régulier si les ratios sont trop élevés la journée demandée. Si les ratios permettent leur présence dans un autre groupe (année d'études inférieure ou supérieure), les enfants peuvent y être réaffectés pour la journée.**

Journées pédagogiques

Les heures d'ouverture pour ces journées sont de 7 h à 17 h 30. Il n'y aura aucun service de transport scolaire durant les journées pédagogiques. Chaque journée pédagogique comporte une activité planifiée, soit à l'école ou dans le cadre d'une sortie scolaire. Les frais de base sont de 16,50 \$ plus les frais liés à l'activité (s'il y a lieu). Ces frais ne sont pas remboursables.

Une lettre d'invitation sera transmise aux parents par courriel deux semaines avant la date de la journée pédagogique et doit être retournée, signée, avant la date limite (une semaine avant la journée pédagogique). **Aucune inscription ne sera acceptée le matin de l'activité.**

Pour les sorties scolaires durant les journées pédagogiques, les places dans l'autobus sont limitées; les inscriptions se feront donc selon l'ordre de réception des demandes.

Les enfants doivent avoir **une paire de chaussures pour le service de garde**, car il ne leur sera pas permis de se rendre à leur classe pour récupérer leurs chaussures. Les chaussures portées à l'extérieur sont permises au service de garde. **Les élèves n'auront pas accès à leur classe-foyer/casier pour y récupérer des articles oubliés une fois que le service de garde aura débuté.**

Devoirs

Il y aura une période de devoirs/d'étude de 20 minutes chaque jour, du lundi au jeudi, pour les élèves de la 1^{ère} à la 6^e année. Toutefois, l'achèvement des devoirs, le suivi et les signatures dans l'agenda demeurent la responsabilité des parents. Il ne s'agit pas d'une période obligatoire, mais la participation est fortement recommandée.



Renseignements sur le service de garde

Bienvenue au service de garde de l'école primaire McCaig; il s'agit d'un service de garde subventionné par le MEQ, et donc les frais établis par le MEQ sont en vigueur. Les frais exigés pour les élèves fréquentant le service de garde de façon non régulière, mais qui ne sont pas inscrits seront établis par l'administration et approuvés par le conseil d'établissement. Vos enfants doivent être inscrits au plus tard le 30 septembre pour avoir droit aux allocations du MEQ.

Philosophie et objectifs

- Assurer la sécurité et le bien-être des enfants
- Offrir des activités physiques, artistiques et récréatives qui contribuent au développement global des enfants
- Favoriser et encourager les aptitudes sociales telles que la coopération et le respect
- Fournir aux enfants un milieu de garde sécuritaire, amusant et reposant

En plus de mettre en pratique la philosophie et les objectifs de notre école, le personnel du service de garde offrira à vos enfants l'attention et les outils nécessaires pour commencer et finir leur journée de manière positive.